

**Bureau du 8 mars 2018**

Membres en exercice : 17

Membres présents ou suppléés : 11

Membres ayant donné mandat : 0

Nombre de voix : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20180075**  
**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE LA DEMANDE DE**  
**SUBVENTION DU PROJET D'ANALYSES DE RESIDUS DE PESTICIDES**  
**ISSUS DE LA CULTURE D'OIGNONS DOUX**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni le jeudi 8 mars 2018 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

- M. Roland CANAYER, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre ALLIER, 2<sup>ème</sup> vice-président du conseil d'administration de l'EP PNC,
- M. Kisito CENDRIER, représentant du personnel de l'EP PNC,
- M. Lucien AFFORTIT, président de la commission *Tourisme* de l'EP PNC,
- M. Alain JAFFARD, président de la commission *Architecture-Urbanisme-Paysage* de l'EP PNC,
- M. Christian HUGUET, président de la commission *cynégétique* de l'EP PNC,
- M. Jean-Pierre LAFONT, président de la commission *Forêt* de l'EP PNC,
- M. Thomas VIDAL, président de la commission *Biodiversité* de l'EP PNC,
- M. Georges ZINSSTAG, président de la commission *Agriculture* de l'EP PNC,
- M. Xavier CANELLAS, représente M. Xavier GANDON, directeur de la DDT de la Lozère.

Vu les articles R.331-23 et R.331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération du conseil d'administration n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle il délègue au bureau sa compétence en matière de subventions,

Considérant la présentation du travail autour de l'oignon doux réalisée lors de la commission *Agriculture* le 1<sup>er</sup> février 2018,

Considérant le partenariat existant avec la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie et la coopérative origine Cévennes, sur l'accompagnement vers une culture d'oignons doux sans herbicides, et la volonté d'évaluer l'impact de cette culture sur le milieu aquatique par l'évaluation de la présence de résidus dans les cours d'eau,

Considérant l'appel à projet dans le cadre du PDR LR 2014-2020 (type d'opération 16.2.), qui a été ouvert du 15/12/2017 au 15/02/2018, pour l'accompagnement de projets agricoles collectifs innovants,

Considérant le projet « *zéro résidus légumes : amélioration des itinéraires techniques de l'oignon et de la salade pour tendre vers le « zéro résidus » de phytosanitaires dans les produits finis et dans l'environnement* », avec pour chef de file la SICA Centrex et pour partenaires la coopérative *Origine Cévennes*, la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, la SAS Ile Roussillon et l'EP PNC pour l'analyse de résidus de pesticides dans les cours d'eau,

Sur proposition de la directrice,

Après un vote à l'unanimité, le bureau de l'EP PNC décide :

- d'approuver le plan de financement, ci-dessous, déposé dans l'appel à projet ;
- d'approuver la sollicitation des subventions identifiées au plan de financement ci-dessous aux montants indiqués ;
- d'autoriser la directrice de l'établissement à entreprendre les démarches administratives requises et à signer tous documents nécessaires au suivi de ces demandes ;
- d'inscrire les autorisations d'engagement et les crédits de paiements nécessaires au prochain budget rectificatif de l'établissement.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Equipements matériels/ prestations	49 999,45	FEADER / Région Occitanie	49 999,45
Temps de personnel interne	13 329,67	Autofinancement EP PNC	13 329,67
<b>TOTAL</b>	<b>63 329,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 329,12</b>

La secrétaire de séance,



Anne LEGILE

Le président du bureau,



Henri COUDERC